

COMMUNE DE ROGNAIX - SAVOIE



5- ANNEXES



Projet arrêté par délibération	Projet mis à l'enquête publique par arrêté	Projet approuvé par délibération
Le 5 février 2018	Le	Le

TABLEAU DES ANNEXES

Annexes listées par l'article R.151-52 du Code de l'Urbanisme

	Document existant	Pochette
1° Les périmètres délimités dans lesquels l'article L.111-16 ne s'applique pas.		
2° Le plan d'exposition au bruit des aérodromes		
3° Les périmètres d'intervention délimités pour la protection et la mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains		
4° Le périmètre des zones à l'intérieur desquelles certaines divisions foncières sont soumises à déclaration préalable		
5° Les schémas d'aménagement de plage		
6° L'arrêté du préfet coordonnateur de massif		
7° Les périmètres à l'intérieur desquels s'applique le droit de préemption urbain, ainsi que les périmètres provisoires ou définitifs des zones d'aménagement différé		
8° Les zones d'aménagement concerté		
9° Le périmètre des secteurs dans lesquels un programme d'aménagement d'ensemble a été approuvé dans sa rédaction antérieure au 31 décembre 2010		
10° Le périmètre des secteurs relatifs au taux de la taxe d'aménagement	X	5.1
11° Le périmètre des secteurs affectés par un seuil minimal de densité		
12° Les périmètres fixés par les conventions de projet urbain partenarial		
13° Les périmètres à l'intérieur desquels l'autorité compétente peut surseoir à statuer sur les demandes d'autorisation		
14° Les périmètres de projet		

Annexes listées par l'article R.151-53 du Code de l'Urbanisme

	Document existant	Pochette
1° Les périmètres de développement prioritaires délimités		
2° Les périmètres d'interdiction ou de réglementation des plantations et semis d'essences forestières délimités		
3° Les périmètres miniers définis en application des livres Ier et II du code minier		
4° Les périmètres de zones spéciales de recherche et d'exploitation de carrières et des zones d'exploitation et d'aménagement coordonné de carrières		
5° Le périmètre des secteurs situés au voisinage des infrastructures de transports terrestres	X	5.2
6° Le plan des zones à risque d'exposition au plomb		
7° Les bois ou forêts relevant du régime forestier		
° Les zones et les schémas des réseaux d'eau et d'assainissement et des systèmes d'élimination des déchets, existants ou en cours de réalisation, en précisant les emplacements retenus pour le captage, le traitement et le stockage des eaux destinées à la consommation, les stations d'épuration des eaux usées et le stockage et le traitement des déchets ;	X	5.3
9° Les dispositions d'un projet de plan de prévention des risques naturels prévisibles rendues opposables	X	5.4
10° Les secteurs d'information sur les sols		
11° Le règlement local de publicité		
12° Les périmètres des biens inscrits au patrimoine mondial et de leur zone tampon		